

a fondé à Rome un Collège: "Il s'agissait d'assurer à l'Eglise de dignes ministres, de procurer, par eux, dans ces régions, *le salut des âmes*"; plus loin, il signale la cause du clergé national "comme le principal espoir et le grand avantage" du troupeau confié à la garde des évêques. (*Acta Conc. Americae Latinae*, vol. II, p. 228) Léon XIII insiste sur l'organisation d'un apostolat sacerdotal italien auprès des immigrants d'Amérique; il dit, en 1888, que "la cause principale des maux dont sont accablés les immigrants étant l'absence du ministère sacerdotal, Il a décrété d'envoyer là-bas plusieurs prêtres italiens." (10 décembre 1888) (1) Dans le même but Pie X fonde à Rome le Collège Pianum en 1914. (*Acta A. Sedis*, p. 175) Enfin, S. S. Benoît XV, en demandant aux Vicaires apostoliques de travailler à la formation du clergé indigène—*oneratâ eorum graviter conscientâ*—ne semble pas croire que le clergé national soit indifférent au bien des âmes. (*Codex*, can. 305)

De ces textes se dégage, semble-t-il, la conclusion que nous avons énoncée au début: L'Eglise a proclamé elle-même qu'il existe un lien entre la langue et le bien des âmes ou la foi.

Avec ces lignes, nous achevons la réponse que nous avons commencé d'esquisser, voilà maintenant plusieurs mois. L'on nous avait demandé les "déclarations explicites du S. Siège sur les questions de langues"; nous avons essayé d'en apporter quelques unes. Puissent-elles avoir donné à nos lecteurs la conviction à laquelle, pour notre part, nous sommes parvenus, à savoir que selon le mot de Mgr Pâquet, DANS L'EGLISE DE DIEU TOUTES LES LANGUES ONT DROIT DE CITE. — Fr. AUG. LEDUC, O. P.

* * *

Dans une chapelle publique, tel prédicateur a enseigné, l'année dernière, que les femmes, rendues à l'âge de cinquante ans, ne sont plus obligées de jeûner... D'autre part, j'ai posé la question à un prêtre, qui m'a répondu: "Les femmes aussi bien que les hommes, les hommes aussi bien que les femmes sont astreints au jeûne jusqu'à l'âge de soixante ans. L'opinion que vous me rapportez ne tient guère et elle n'est pas à suivre." Je demeurai un peu per-

(1) T'Serclaes, *Léon XIII*, vol. II, p. 298